

# L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

## ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50  
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »  
Etranger..... le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

## BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Ferrussel  
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

## ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 11.  
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

## BULLETIN POLITIQUE

### CE QUE VALENT LES PAROLES OFFICIELLES

Avait-on raison de se méfier de la prétendue *neutralité* des écoles Ferry ? Cette neutralité est une *négaration*, avait commencé à dire M. Bardoux, (*Officiel*, 13 décembre 1880). C'est une *hostilité* déguisée et même peu déguisée, s'était écrié plus tard M. de Broglis, à la tribune du Sénat (*Officiel*, 16 juin 1881), et quelques jours auparavant, M. Chesnelong y avait tracé de cette neutralité le tableau suivant : L'enfant sort de la famille où il a appris à prier, à l'école la prière est une superfétation. Dans sa famille, l'enfant s'agenouillait devant l'image du Christ ; à l'école, cette image aura disparu comme l'emblème d'une légende. Sa mère lui apprend l'histoire sainte, l'évangile, le catéchisme, à l'école il n'en sera plus question, comme si ces livres semblaient contenir un alliage mythologique. L'enfant sort d'une famille, où la religion est mêlée à tout, et il entre dans une école où il n'en est plus question. Il sortira, avait ajouté le grand orateur chrétien, de ces contrastes entre les leçons de la famille et celles de l'école, une *éducation contradictoire* d'où la lumière ne jaillira pas et qui aboutira à un scepticisme désenchanté, ou le plus souvent à des négations méprisantes (*Officiel*, 4 juin 1881).

Les feuilles publiques à la disposition du gouvernement nous montrent aujourd'hui, sans dissimulation et sans équivoque, le sens qu'ils attachent, en réalité, à ce mot de *neutralité*. C'est un sens à rebours comme pour le mot *liberté*.

« Il faut, dit le XIX<sup>e</sup> Siècle, tenir strictement à la neutralité de l'école dans l'enseignement primaire.

Pourquoi ? Parce que là on agit sur la foi même. Ce n'est pas qu'on la combatte directement, puisque l'essence de la neutralité est, au contraire, de s'abstenir de toute attaque. Mais on habitue les esprits à s'en passer, on les dresse à comprendre que l'on peut être un honnête homme et un bon citoyen en dehors de tout enseignement de religion révélée. On les détache par là, doucement, lentement de la foi. C'est l'essentiel. »

Les commentaires autorisés de la pensée officielle, rapprochés des faits cités à la tribune du Sénat le 18 courant, par M. Fournier, interpellant le gouvernement sur les discours prononcés dans les écoles de Paris, lors des distributions, par les délégués de l'administration, donnent la mesure de la garantie que pouvait offrir la parole du ministre Ferry, quand il promettait le respect de cette fameuse neutralité de l'école.

Voici, en effet, quelques échantillons relevés par M. Fournier, de la prose oratoire officielle :

L'un des délégués s'exprimait en ces termes : « Notre instruction est laïque, parce que nous avons le respect de la dignité humaine, même chez l'enfant, et que nous ne vous enseignons pas à vous prosterner devant des images, à vous courber devant des idoles, mais bien à vous incliner devant le génie, devant la vérité. On vous dit que nous voulons des écoles sans Dieu. Mais vous ne tournez pas un seul feuillet de vos livres sans y trouver le nom d'un dieu, c'est-à-dire d'un homme de génie, d'un bienfaiteur, d'un héros de l'humanité. A ce point de vue, nous sommes de vrais païens, car nos dieux sont nombreux. »

Un autre orateur officiel dit aux enfants que l'instruction laïque est basée sur la science, tandis que l'instruction congréganiste est basée sur le mysticisme. La science positive ouvre les yeux et repousse d'une manière absolue tout ce qui est mystique, par conséquent absurde.

Un troisième accentue cette note en soutenant qu'aux ténèbres épaisses dont l'enseignement religieux a toujours cherché à voiler et à atrophier l'esprit des élèves, les maîtres laïques opposent avec succès l'enseignement scientifique qui est le seul vrai, car il donne à l'homme la certitude de sa propre valeur et le pousse vers le progrès et la lumière, tandis que l'enseignement religieux le plonge fatalement dans une nuit obscure et dans un abîme de funestes superstitions.

Citons encore les paroles de cet autre délégué : « Jeunes citoyennes, jeunes citoyens, on vous a dit tout à l'heure que nous avons chassé Dieu de l'école ; c'est une erreur, on ne peut chasser que ce qui existe. Or, Dieu n'existe pas. On a supprimé seulement des emblèmes. Dans nos écoles, on ne doit enseigner que la vérité. »

C'est tout simplement abominable. Voilà la neutralité promise par M. Ferry ! Voilà le respect qu'on a de la liberté des consciences ! Voilà la guerre odieuse, insensée,

qui se fait, non plus seulement au catholicisme, mais à l'idée religieuse elle-même ! Et cependant l'on entend encore le dit Ferry répéter, notamment le 10 juin 1881 : *Nous avons voulu la lutte anti-cléricale ! Mais la lutte anti-religieuse, — jamais, jamais ! !* (*Officiel* 11 juin 1881, pages 807-808).

C'est le même Ferry qui, dans cette séance du 10 juin 1881, fait des promesses pour déterminer le Sénat à exclure du programme de l'enseignement l'élément religieux, et qui, pas plus tard que le lendemain du vote obtenu, oublie les paroles prononcées la veille.

« Si le Sénat vote la loi, dit-il, est-ce que du jour au lendemain il ne sera plus donné l'enseignement religieux aux enfants des écoles ? Mais non, l'enseignement religieux sera donné le dimanche d'abord, ensuite le jeudi et les jours de congé, et enfin même les jours de classe, mais à la condition que ce soit en dehors des heures de classe. Il sera donné par qui ? Par le ministre du culte, soit dans les bâtiments consacrés au culte, s'ils sont convenablement appropriés à cet usage, soit dans les locaux scolaires. Il sera donné par le ministre du culte directement ; il pourra être donné par l'instituteur lui-même, s'il s'y prête librement en dehors des heures de classe, etc. (*Officiel*, 11 juin 1881, page 808).

Se fiant à ces paroles, l'honorable M. Lucien Brun, sénateur, présenta dès le lendemain un amendement ainsi conçu : « Sur la demande des parents, les ministres du culte ou leurs délégués pourront donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires en dehors des heures de classe et en se conformant au règlement d'ordre intérieur qui sera dressé par le conseil départemental. »

Mais voici alors l'évolution à laquelle nous assistons : celle d'un ministre contredisant, le lendemain après le vote, les paroles prononcées pour déterminer le vote. « Le maître pourra, dit M. Ferry, se faire répétiteur de catéchisme et d'histoire sainte. C'est un contrat qui pourra intervenir librement entre les parents et l'instituteur, mais qui demeure absolument étranger à la réglementation scolaire, et qui, dans tous les cas, ne pourrait pas emprunter pour s'exécuter le local scolaire, puisqu'il y a, pour l'usage du local scolaire, des règles auxquelles nous tenons. » (*Officiel*, 12 juin 1881, page 823).

C'est encore le même ministre Ferry qui faisait la réponse suivante le 11 décembre 1879 à M. Wallon sénateur, se plaignant de ce que M. Hérol, alors préfet de la Seine, aurait dit qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1880, la laïcisation des écoles de Paris serait complète. Il n'a point dit cela, répond le ministre Ferry ; je considère quant à moi, cette proposition comme une monstruosité, comme une énormité... Je vous ai dit hier, d'accord avec M. le Préfet de la Seine, qu'il resterait toujours assez d'écoles congréganistes dans Paris, pour suffire aux besoins de la minorité. (*Officiel* 12 décembre 1879, page 10,944).

Et cependant le 12 juillet 1881, M. Poriquet, sénateur, s'est écrié à la tribune du Sénat, que la laïcisation était faite dans Paris, qu'elle était faite avant et sans la loi, malgré même toutes les lois existantes à ce moment. (*Officiel* 13 juillet 1881, p. 1134). Mais n'est-ce pas le même Ferry qui avait encore dit à la tribune que la magistrature seule serait appelée à apprécier si les lois de 1790 et de 1792, ainsi que le décret de Messidor étaient encore en vigueur. Et cependant chacun sait comment les décrets ont été substitués aux lois, comment l'administration les a exécutés et comment à l'aide de décrets sonlevés devant les tribunaux, elle a soustrait au jugement de la magistrature l'appréciation de sa triste besogne.

Ces faits rappelés, revenons à l'interpellation de M. Fournier, légitimement indigné. Que va répondre le ministre Duvaux ? ce que répondent les écoliers surpris par un reproche : ce n'est pas moi, ce n'est pas moi. Ces délégués n'étaient pas les miens, mais ceux du ministre de l'Intérieur. Et le nouveau Sénat épuré s'est déclaré satisfait, en rejetant les ordres du jour motivés, présentés soit par M. Fournier, soit par M. Honoré. L'ordre du jour pur et simple a été voté. Que ce vote, ô mon Dieu ! ne soit pas retenu par votre justice ! Qu'il ne soit pas considéré comme un dédain officiel imputable au pays tout entier ! Que d'ignorants et d'entraînés parmi ces votants qui se disent amis de la science dont-ils méconnaissent le principe primordial ! Que les électeurs, dont le mandat est méconnu, ne soient pas confondus avec les élus, et que dans tous les cas, le pays qui est croyant, qui est respectueux de votre divinité, ne soit pas rendu responsable de l'impétuosité officielle ! L'heure n'est pas éloignée où il exprimera son mécontentement aux ambitieux et aux impuissants incapables de réaliser ni même de laisser faire le bien qu'ils avaient mission de rechercher. A. B.

## COURSE AUX NOUVELLES

**Notre ancien préfet** — a sollicité et obtiendrasans doute le crédit nécessaire pour l'enlèvement des croix qui sont au milieu des cimetières de Paris et les inscriptions religieuses qui peuvent être placées aux portes d'entrées. M. Oustry n'aurait osé faire à Lyon ce qu'il fait à Paris. Faut-il croire que l'intelligence de nos hommes d'Etat baisse à proportion qu'ils montent en grade ?

Mais il faut constater, d'autre part, que M. Oustry, voulant se faire pardonner cette nomination à la préfecture de la Seine, s'appliquera assez pour se montrer plus antireligieux que le Conseil municipal de Paris lui-même.

Et voilà les petits hommes qui prétendent refaire la France !

**Républicains ruraux.** — Ils sont d'une intelligence rare. Premier exemple : Dans l'Isère, au village de C..., les radicaux ont voté une école laïque et ont décidé que cette école serait dirigée par des sœurs.

Deuxième exemple : Tout à côté de Lyon, vers le Nord-Ouest de la ville, un maire radical, à qui M. le Préfet du Rhône avait promis de faire bâtir un groupe scolaire, si la commune pouvait fournir seulement un vingtième de la dépense, lui répondit par une lettre ainsi conçue, à peu près : « M. le préfet, il nous est impossible d'accepter votre offre : la commune est trop endettée pour payer un vingtième. » Tout au plus pourrait-elle payer un dixième. »

Je vote pour qu'on envoie ce gaillard-là comme secrétaire à M. Tirard. Ils seront parfaitement de même force.

**Pourquoi cette conclusion ?** — C'est que nous savons tous que ce pauvre M. Tirard, ministre des finances, a commis une erreur de cent millions dans le budget. Ce n'est pas sa faute, le pauvre diable ! Il était bijoutier en faux et on l'a f... lanqué ministre des finances.

Donnez à chacun suivant ses aptitudes !

**Une précaution.** — Le rapport de M. Paul Bert, sur le budget des cultes, dit que « les biens domaniaux affectés au culte catholique seront mis à la disposition du ministre de l'instruction publique pour être couverts en établissements... d'aliénés. »

Comme M. Bert est médecin, il aura constaté que plus la France se décatolise, plus elle devient insensée ;... et il prend ses précautions.

Nous sommes de son avis.

**Politique officielle.** — Pendant que les dynamitards allument leurs mèches un peu partout, et que nous arrivons sur le bord du fossé de la banqueroute, la Chambre s'occupe... à taper sur le cléricisme ; elle ne fait plus que ça depuis la rentrée.

Ces braves députés sont inguérissables. Ils sauteront aussi... sans le savoir.

**Les Ouvriers.** — paraissent commencer à comprendre que ces fameux républicains du jour se moquent d'eux. Il est bien temps ! Depuis des années nous le leur répétons.

**Justice.** — On a installé, à Lyon, le nouveau procureur général, M. Fabreguette. A la séance d'introduction, M. le premier président Millevoye a prononcé un remarquable discours, où il s'est efforcé de faire comprendre que la politique doit être exclue des débats et des décisions de nos tribunaux.

Peine perdue. M. Fabreguette a d'abord avoué qu'il devait sa nomination à ses opinions républicaines (on n'est pas plus naïf) ; puis il a donné un coup de patte aux anarchistes et un aux monarchistes. Nouvelle recette pour obtenir les faveurs de notre bonne République.

A son aise !

**Phénomène.** — Depuis quelque temps les plaintes contre la République s'élevaient de toutes parts ; on parle contre cette boutique avec une facilité étonnante. Par le fait, il n'y a guère plus de contents que les employés officiels.

**Mornant.** — Le préfet du Rhône ayant voulu obliger le conseil municipal à voter la construction d'une école laïque pour les filles, alors qu'il y a déjà à Mornant une école de filles qui ne coûte rien... mais, ô horreur ! qui est tenue par des sœurs, le conseil municipal a donné sa démission.

On attend les événements.

**La cour de cassation.** — Dans son audience du 11 novembre, a définitivement consacré cette doctrine que le droit du curé sur le presbytère est un droit spécial de jouissance qui équivaut à l'usufruit, à ce titre, il peut, comme le propriétaire ou l'usufruitier, interdire l'apposition sur son presbytère des affiches électorales émanant de simples particuliers (de candidats dans l'espèce) et en cas d'apposition opérée, de les faire enlever.

**Charente.** — Mgr l'évêque d'Angoulême vient de publier une lettre pastorale qui contient les enseignements suivants :

Quand une paroisse n'a qu'une école, les parents doivent veiller à ce que la foi de leurs enfants n'y soit pas en péril. Si, ce qu'à Dieu ne plaise il arrivait que le langage d'un

maître ou d'une maîtresse, l'usage d'un livre classique de doctrine suspecte fût dangereux au point de vue de la foi, et qu'ils fussent incapables d'en combattre la funeste influence, de telle sorte que la perversion deviendrait comme inévitable, une obligation absolue et sacrée s'imposerait à eux : ils ne pourraient laisser entraîner leurs enfants à leur perte éternelle, pas plus que leur permettre de s'abreuver à une source empoisonnée ; ils seraient tenus en conscience d'éloigner leurs enfants de telles écoles.

C'est un principe incontestable pour quiconque a la foi, et le Saint-Siège l'a expressément déclaré dans ces dernières années.

Puisse l'ignorance ou l'indifférence, ne pas aveugler les familles sur un point aussi capital.

**Réponse juste et vraie.** — Un réactionnaire joue au bézigue avec un républicain.

Le républicain abat les quatre rois et dit : quatre-vingts de muflans.

Un instant après, le réactionnaire abat les quatre valets et annonce : quarante de républicains.

**Heureux résultats.** — Le *Voltaire*, dans un article à sensation, publie de longs détails sur un complot royaliste. Mais, comment, ce parti qu'on dit mort depuis si longtemps, qui n'est plus composé que de quelques visionnaires, existe donc toujours ?

Tant qu'il y aura en France des hommes d'abnégation, des hommes de dévouement, des hommes aimant la France pour Elle, et non pour eux, ce parti ne peut mourir. Et nous le disons hautement, ils sont nombreux ces hommes qui souffrent du présent, mais qui espèrent, ils sont légion !

Ce parti effraie nos hommes du jour, et cependant il n'a jamais conspiré et aujourd'hui agit franchement à la face du ciel.

Savez-vous pourquoi il les effraie ?

Le *Voltaire* lui-même nous en donne la raison dans les conclusions qu'il tire : ce qui favorise la cause royaliste, c'est la discorde qui règne entre les républicains, c'est l'instabilité des ministères, ce sont nos humiliations en Orient, ce sont nos lois antireligieuses et c'est l'affaiblissement de M. Grévy, qui ne date pas d'hier.

Enfin, ils comprennent, ces ambitieux d'hier, que leurs victimes d'aujourd'hui seront appelées demain à réparer leurs fautes, à régénérer cette noble France, qu'eux ont si seulement avilir.

## JUIVERIE ET MAÇONISME

Dans les précédents articles, dans les appréciations que nous avons jusqu'ici émises sur l'action juive au sein de la Révolution, ou du Maçonisme, termes absolument synonymes dans la langue contemporaine, nous n'avons tenu compte que des moyens de l'ordre purement naturel. Pour être un peu complet dans notre étude bien sommaire, nous tenons à l'achever en examinant quels sont les éléments d'un ordre supérieur qui entrent dans le jeu, dans l'action, dans l'influence de la puissance maçonnique.

La Révolution qui a eu en mains, ainsi que nous l'avons constaté, tant de moyens naturels de puissance, en a-t-elle de supérieurs et de surnaturels ? Oui, elle en a, et seuls ils expliquent adéquatement ses merveilleux succès.

Pie IX a dit un jour : la Révolution est inspirée par Satan lui-même ; la Franc-Maçonnerie est la digne fille de Satan qui est le véritable père de cette secte.

Il nous semble entendre ricaner les matérialistes à ce nom de Satan, ou d'esprit du mal inspirant et dirigeant une société contre la société de Dieu. Mais qu'importent les rires de quelques esprits qui n'ont rien compris aux phénomènes de la vie et dont l'influence est nulle parmi les hommes ?

La Maçonnerie est spiritualiste dans tous ses écrits, dans tous ses directeurs et dans tous ses chefs ; mais, elle est spiritualiste pour acclamer Satan et sa troupe, spiritualiste pour se servir de la force des mauvais esprits dans sa guerre contre Dieu.

Les juifs ont toujours eu parmi eux la *cabale magique*, qui n'est autre chose que le culte des mauvais esprits. De son temps, saint Jean-Chrysostôme les appelait *démoniaques* et leur jetait à la face : que leurs âmes et leurs synagogues étaient habitées par des démons. Et aujourd'hui, Figuière assure qu'ils sont tous regardés comme *docteurs de la loi* chez les illuminés. Il est certain, dit le maçon Lévy, que les juifs, dépositaires les plus fidèles des secrets de la Cabale, ont été presque toujours en magie les grands maîtres du moyen-âge.

L'histoire, au reste, apporte ici sa lumière. Il est certain que les rites maçonniques dont les chefs furent au XVIII<sup>e</sup> siècle, St-Martin et Cagliostro étaient fondés sur la Cabale, c'est-à-dire, le culte des mauvais Esprits.

La Maçonnerie, dit un Rose-Croix, se divise en trois branches : la Maçonnerie hermétique, la Maçonnerie cabalistique et la Maçonnerie électrique. Chacune a sa doctrine spéciale, le but étant le même.

« Tout ce qu'il y a de scientifique et de grandiose, dit le cabaliste Lévy, dans les rêves religieux de tous les illuminés de Jacob Bonhe, de Swedensarg, St-Martin, est emprunté à la Cabale. Toutes les associations maçonniques lui doivent leurs secrets et leurs symboles... La grande association cabalistique, connue en Europe sous le nom de Maçonnerie, apparaît tout à coup dans le monde, au moment où la protestation contre l'Eglise vient de démembrer l'unité chrétienne. »

Le satan des loges cabalistiques est si peu un être imaginaire qu'il a reçu les hommages les plus enthousiastes d'esprits qu'on n'a jamais comptés parmi les faibles, ni les fous. Notre plume tremblera en écrivant les lignes qui suivent, mais elle sera soutenue par la pensée qu'il est bon qu'on les connaisse, afin d'apprendre jusqu'à quels abîmes du mal le cœur humain peut descendre. Voici donc les blasphèmes de Proudhon. « Moi je dis : le premier devoir de l'homme intelligent et bon, est de chasser incessamment l'idée de Dieu de son esprit et de sa conscience. Car Dieu, s'il existe, est essentiellement hostile à notre nature. Esprit menteur, Dieu imbecile, ton règne est fini. Cherche parmi les bêtes d'autres victimes. Et maintenant, te voilà détrôné et brisé ! » C'est assez. Suivent d'autres horreurs terminées par cette exclamation : « Dieu c'est le mal ! »

Et maintenant, après la haine, voici l'amour.

« Viens, Satan, viens, ô le calomnié des prêtres et des rois ! que je t'embrasse, que je te serre sur ma poitrine. Il y a long-

temps que je te connais et que tu me connais aussi. Tes œuvres, ô le béni de mon cœur, ne sont pas toujours ni belles, ni bonnes ; mais elles seules donnent un sens à l'univers et l'empêchent d'être absurde. Toi seul animes et fécondes le travail ; tu ennoblis la richesse, tu sers d'essence à l'autorité ; tu mets le sceau à la vertu. »

« Satan, dit Renan, est celui qui a le plus gagné au progrès des lumières et de l'universelle civilisation. Le moyen-âge qui n'entendait rien à la tolérance, le fit à plaisir méchant. Milton comprit, enfin, ce pauvre calomnié. Son siècle, aussi fécond que le nôtre en réhabilitations de toutes sortes, ne pouvait manquer de raisons pour excuser un révolutionnaire malheureux que le besoin d'action jeta dans des entreprises malheureuses. »

Nous l'avions bien dit : le maçonisme est une religion retournée, et maintenant, nous savons le nom de son auteur, Satan. Ne soyons donc pas étonnés s'il y a, sur la terre, tant de milliers d'hommes dont l'unique ambition est de détrôner Dieu pour lui substituer le démon, de détruire le dogme et le morale du christianisme pour mettre à leur place je ne sais quelles infernales monstruosité. Il semble impossible que l'intelligence des hommes en vienne à ce degré d'obscurcissement qu'elle préfère les ténèbres à la lumière, et son cœur à ce degré de corruption et d'épouvantable perversité qu'il se détourne de la suprême et infinie beauté pour s'éprendre du type traditionnel de l'essentielle laideur. C'est ce qui existe cependant ; nous venons de le voir. De toutes les punitions qui attendent celui qui met les pieds dans le seuil de la maçonnerie, riche encore de quelques vertus naturelles et de quelques sentiments honnêtes, nous n'en connaissons pas de plus humiliante comme de plus terrible, que d'aliéner sa pensée et sa volonté pour suivre celles de chefs qui vont chercher leurs inspirations au fond de cet abîme dont parle Job et où habite l'éternelle horreur.

ANDRÉ DUFAUT.

(A suivre).

## LA SITUATION

Voulez-vous l'envisager sans parti pris ? Eh bien, la voici, la situation :

Un gouvernement dont on ne parle plus, tellement il est universellement reconnu qu'il est l'incapacité même ;

Les finances dans un état si déplorable qu'on ne craint plus de parler tout haut de banqueroute ;

La France morcelée en une foule de partis qui ne cherchent qu'à s'entre-déchirer ;

Le matérialisme haineux remplaçant la foi de nos pères ;

L'immoralité, je devrais dire le cynisme, à son comble ;

La soif brutale de l'or à son apogée ;

La haine du pauvre pour le riche, et cette haine, il faut le dire, trop souvent motivée par l'égoïsme et l'inertie du riche ;

L'oppression, sous le nom de liberté ;

La surexcitation de toutes les passions poussée à un tel point qu'elle devient une véritable aberration, une nouvelle espèce de folie ;

Les intelligences poussées à ce degré qu'elles ne savent plus discerner le vrai du faux, le bien du mal. Que dis-je ? des cerveaux assez brûlés (et ils sont nombreux et ils le deviennent chaque jour davantage), pour ériger tout vice en vertu, et soutenir cette thèse abominable, que l'immoralité est un bien et le devoir une sottise.

Enfin la révolution sociale préparant en silence une nouvelle Terreur !

La situation, la voilà !

Certes, elle n'est pas brillante, et je n'en sais pas de plus opposée à celle que nous promettaient nos maîtres d'un jour.

Quel abîme ils auront creusé, ces grands parleurs, et quel mal ils auront causé, eux qui pouvaient faire tant de bien !

Oh ! quand nous voyons ce qu'est maintenant la patrie et ce qu'elle pourrait être, quand nous comparons sa gloire d'autrefois à sa honte d'aujourd'hui ; quand nous songeons que cette noble France, qui était la reine des nations, en est devenue la risée et presque l'esclave, notre sang bout dans nos veines et des larmes de rage tombent de nos yeux.

Quoi ! il est donc bien vrai que des hommes sinistres l'ont abaissée jusqu'à ce degré d'opprobre et de honte, elle si grande autrefois ! Il est donc bien vrai que nous avons été assez maladroits pour avoir cru un seul instant à leurs promesses mensongères ! Il est donc bien vrai que nous sommes assez lâches pour laisser faire et grandir le mal, en nous croisant les bras !

Mais l'amour de la patrie ne vit donc plus dans un seul cœur français ? Nos tyrans sont les ennemis de la France, et nous, que sommes nous donc, puisque nous ne la défendons pas ?

AUGUSTIN RÉMY.

## ENCORE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Nous pourrions nous dispenser de revenir sur la déclaration ministérielle qui a été suffisamment jugée et appréciée par toute la presse ; mais, outre le diplôme d'incapacité notoire qu'elle constitue pour ses auteurs, elle contient une affirmation que nous tenons à relever, parce qu'elle dénote chez les tout petits ministres de ce tout petit ministère une effronterie que l'on rencontre rarement chez des hommes bien élevés.

Après avoir dit que la politique extérieure dépend beaucoup de la politique intérieure, le sénile Duclercq ajoute :

« C'est là surtout ce qui nous a commandé de maintenir l'ordre public d'une main ferme et de réprimer avec calme, mais sans faiblesse, toutes les tentatives qui auraient pour but de le troubler ! »

\*\*

Après avoir vu ce que l'on a vu pendant ces trois mois de vacances, on se demande en lisant de pareilles choses si l'on rêve ou si l'on a la berlué !

Et quoi ! le directeur des galions de Vigo et des mines de Huelva a-t-il la mémoire si courte qu'il ait déjà oublié ce qui s'est passé, il n'y a pas encore deux mois, en plein jour et en plein Paris où un certain Floquet, alors préfet, a chassé,

au mépris de toutes les lois divines et humaines, les sœurs de St-Vincent-de-Paul, d'un immeuble qu'elles habitaient depuis plus de deux siècles, dans la rue de la Lune ?

Ne se souvient-il plus de l'exploit que vient de perpétrer, tout fraîchement encore, la municipalité limousine, en pénétrant dans un domicile privé, par une brèche pratiquée à coups de pic, au mur d'habitation ?

\*\*

Qu'a fait ce gouvernement qui maintient l'ordre public, d'une main si ferme ? Qu'a dit ce Duclercq, qui réprime avec tant d'énergie tout ce qui pourrait le troubler ?

Rien que nous sachions. Ce ministre peureux n'a pas même laissé échapper une parole de blâme pour les auteurs de ces brigandages !

Ah ! si les malfaiteurs avaient été inconnus comme ceux de Montceau et de Lyon, comme les assassins de Jourde à Nîmes et de Lahaye à St-Bonnet-le-Château, il se fût hâté de lâcher à la poursuite de ces coupables introuvables les plus fins limiers de la police gouvernementale, mais parce qu'il les connaît et qu'il pourrait facilement les arrêter, il fait semblant de ne rien savoir !

\*\*

Jusqu'ici, nous avons cru qu'un crime, un vol ou un assassinat, qu'il fût commis par un maire ou un préfet, n'en était pas moins un crime, un vol ou un assassinat et que les auteurs quels qu'ils fussent, devaient être poursuivis comme de vulgaires Fenayroux ou Debavays ; eh bien ! il paraît que nous étions dans une profonde erreur. Quand le voleur ou l'assassin porte un galon ou une écharpe, il échappe à la loi générale.

Ainsi, d'après Duclercq, si l'infâme Mallet, avant de commettre son forfait, avait pris soin de se revêtir de ce précieux talisman, il serait encore en vie et il aurait pu, sans courir seulement le danger d'être poursuivi, assommer de même tous les curés du département.

Le maire de Limoges et le préfet de Paris accomplissent au vu et au su de tout le monde, un acte de brigandage à révolter des Canaques aussi Canaques que possible, et ce gouvernement, qui maintient l'ordre public et veille à la sûreté générale avec tant de fermeté, n'y trouve absolument rien à redire !

\*\*

C'est à croire, ou que l'expulsion violente d'un citoyen maître chez lui est un acte qui n'a aucun rapport avec l'ordre public, ou que les victimes de ces odieux attentats n'appartiennent à aucun titre à la société.

Comme la première hypothèse n'est pas vraisemblable et ne saurait se soutenir, c'est la seconde qui est la seule vraie.

Les lois qui protègent tous les citoyens sans nulles et non avenues pour tous les catholiques à n'importe quel titre.

Pour eux, il n'y a ni droit, ni justice. Non seulement le gouvernement ne les défend pas, mais il n'y a pas d'avanie qu'il ne leur fasse.

Ils ont leur part des charges qui pèsent sur tous les citoyens, mais aucun des avantages dont les autres jouissent.

Ainsi, ils payent l'impôt comme tout le monde, mais ils n'ont pas le droit d'en toucher un traitre sou pour l'entretien de leurs écoles.

Les malfaiteurs qui s'attaquent à tout le monde sont moins à craindre pour eux que le gouvernement qui est pourtant chargé de les défendre.

Leur situation est celle des esclaves sous l'empire romain, ou des ilotes dans les colonies.

\*\*

Mais, étant admis et prouvé qu'ils ne doivent attendre d'un gouvernement si inique ni appui, ni justice, ni sécurité, c'est un devoir pour eux d'en secouer le joug et de se défendre par tous les moyens à leur disposition.

L'impôt est une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir librement ; mais puisqu'il ne peut pas avoir cette sécurité, il est parfaitement autorisé à le refuser.

Puisque le gouvernement attaque lui-même les congrégations qu'il devrait protéger, le plus saint, comme le plus impérieux de leurs devoirs est de se défendre en crénelant leurs maisons et en recevant à coup de revolver les préfets et les alguazils qui viendraient désormais forcer leur domicile.

\*\*

Il n'y a à le faire aucun crime, ni délit.

C'est le cas de légitime défense.

Personne n'est obligé de donner ses biens et sa vie au premier malfaiteur venu, qui vous les demande à coups de poignard ou à coups de canon comme Billot à Frigolet.

Quand les Canaques qui nous gouvernent verront qu'on accueille ainsi leurs agents, ils hésiteront, avant de faire crocheter les couvents qui les gênent, et cela pour deux bonnes raisons : la première, c'est qu'ils ne trouveront pas facilement des crocheteurs assez complaisants pour aller se faire casser la mâchoire dans le but de leur être agréable ; et la seconde, c'est parce qu'ils savent bien qu'aucune loi civile ou pénale ne peut atteindre des individus qui ne sont pas citoyens et ne font à aucun titre partie de la société.

LAURENT.

## UN ÉCLAIR DE BON SENS

Le journal républicain *La Vérité* fait, sur le discours de M. Andrieux le 11 novembre, des aveux vraiment incroyables. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner le texte même de cet article.

Ils pourront y voir la découverte d'une idée vieille déjà pour nous, que nous avons répétée à satiété dès les premiers numéros de *L'Éclair* ; à savoir :

Que la République a commis la plus lourde bévue en se faisant anticléricale.

Mais laissons la parole aux républicains eux mêmes.

« Il s'est produit hier à la séance un événement d'une importance considérable, dont les suites ne seront peut-être pas immédiatement comprises par tout le monde, mais que nous croyons pouvoir annoncer avec certitude.

« Un membre de la gauche, ancien fonctionnaire, ancien préfet de police sous le ministère de M. Ferry et de M. Constans, lequel avait été appelé naturellement à prendre une part très active à l'exécution des décrets, est venu spontanément déclarer à la Chambre que l'on faisait fausse route de-

puis six ans dans la résistance légitime opposée aux empiètements du cléricisme.

« La déclaration de M. Andrieux a soulevé de folles colères sur un grand nombre de bancs. Elle a fait naître sur un plus grand nombre de sérieuses réflexions.

« A ce moment, la Chambre était presque au complet. Elle était silencieuse, sauf les bondissements de M. Ballue et de M. Floquet.

« Un observateur attentif, qui aurait épié sur les visages les impressions intérieures, aurait pu constater que les paroles de M. Andrieux provoquaient plus d'un retour de conscience.

« Ce qu'on lisait dans l'attitude hébétée, ahurie, de beaucoup de députés, c'était le sentiment subit d'une bévue commise; d'une grosse sottise découverte.

— Mais après tout, il a raison cet homme-là disaient certains membres à mi-voix.

« En somme, M. Andrieux n'a fait que porter à la tribune ce qui se dit tout bas dans les couloirs de la Chambre depuis un an. Les journaux autoritaires auront beau répéter aujourd'hui que c'est un acte isolé, le coup de tête d'un fou, et autres plaisanteries que nous avons déjà entendues hier au sortir de la séance.

« Ils n'empêcheront pas la vérité d'exister et d'éclater. La déclaration de M. Andrieux fera la boule de neige et l'on ne tardera pas à voir grandir le nombre de ceux qui veulent résoudre la question cléricale par la liberté.

« Ces paroles si hardies, qui indiquent un nouveau déchirement dans la gauche, qui marquent une nouvelle barrière entre le parti libéral et le parti autoritaire, ces paroles soulèvent une tempête de cris et de protestations.

« Ce n'est pas de l'extrême gauche comme on pourrait le croire, que partent les plus violentes protestations, c'est du centre. »

Parions que la République ne comprendra pas.

## LE PRIX DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Depuis longtemps, nous jouons en France un jeu fort dangereux, le jeu de la hausse du prix de la main-d'œuvre. Il semble qu'on s'est donné le mot pour donner à toutes choses une valeur qu'elles n'ont pas. Si on ne parvient pas à augmenter, autant qu'on le voudrait, le prix d'un objet, même en l'augmentant, on se rattrape sur la qualité, on débite des produits falsifiés, falsifiés, nuisibles à la santé ou qui ne résistent pas à l'usage. Donner le moins possible en échange de beaucoup d'argent, tel est le but qu'on poursuit, sans trop se douter qu'après avoir tondu le client, le consommateur, on devient client, consommateur soi-même, et qu'on est à son tour tondu par le voisin. Victime de ses entrepreneurs, qui sont eux-mêmes victimes de leurs fournisseurs et de la hausse de la main-d'œuvre, le propriétaire cède à son penchant — hélas ! trop invétéré — d'augmenter ses loyers ; les locataires, pour se rattraper, exagèrent ou font en sorte d'exagérer la rémunération de leur travail ou de leur profession ; l'Etat, les départements et les communes interviennent aussi pour exagérer l'impôt, ce qu'exécute si bien la hausse factice de la fortune publique, et finalement tous ces renchérisseurs, à force de tirer les uns sur les autres, écrasent sans doute de pauvres diables qui n'ont pas le moyen de riposter, mais le bilan reste le même.

Cela ressemble fort à un jeu, à une amusette de société. Certes, si la France était un pays fermé, n'ayant besoin de rien acheter ni de rien vendre à l'étranger, nous ne verrions dans le jeu du renchérissement fictif qu'une assez innocente manie, — en théorie, du moins, car dans la pratique les intérêts de ceux qui n'ont rien à renchérir sont gravement compromis. — Mais la France n'est pas, ne peut pas être un pays fermé. Il y a nécessairement des produits, des marchandises qui entrent parce que nous ne les récoltons pas, ou que nous ne les produisons pas en assez grande quantité pour les besoins de notre consommation. Il y a aussi des marchandises, des produits qui sortent et qui constituent le trop-plein de notre production. On nous envoie de la houille, des matières premières, du café, du vin, des bestiaux, des céréales, des objets fabriqués, et cela pour la somme énorme de quatre milliards et demi. C'est avec notre excédent de production intérieure sur la consommation que nous devons payer tout cela, si si nous ne voulons pas nous ruiner, nous endetter, et nous nous endettions quelque peu, puisque notre exportation n'est que de 3 milliards.

Dans ces conditions, il est bien facile de voir quelles peuvent être les conséquences du renchérissement fictif et de la hausse continue du prix de la main-d'œuvre.

Si l'étranger produit à meilleur marché que nous les articles de notre propre fabrication, il est évident que nos commerçants, nos consommateurs s'approvisionneront au dehors. De leur côté, les consommateurs étrangers cesseront de nous prendre les articles que nous sommes habitués à leur livrer. Par conséquent, le renchérissement de nos produits favorise la concurrence qui leur facilite l'importation et il compromet notre exportation. Nous devenons ainsi de plus en plus tributaires de l'étranger et nous voyons périr ces belles industries d'exportation qui livrent, chaque année, pour 1,800 millions de leurs produits au commerce extérieur.

Voilà où nous conduit notre monomanie de renchérissement sur toute la ligne, nous produisons coûteusement ; les loyers, les denrées alimentaires, la main-d'œuvre, les impôts augmentent dans des proportions insensées. Les grèves deviennent une des plaies du pays. Ce renchérissement profite beaucoup à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Italie, à l'Autriche-Hongrie, à la Russie qui non seulement s'évertuent à faire à meilleur marché que nous, et pour leur consommation, les articles dont nous avons le monopole, mais encore qui se substituent à nous partout où nous étions habitués à trouver des débouchés certains.

L'augmentation des prix de revient en France nous prépare une crise industrielle et commerciale sans précédent. Certes alors les salaires, les prix de revient s'abaisseront, s'avilliront ; mais ne sera-t-il pas trop tard pour reconquérir les marchés que nous aurons perdus et où d'autres se seront installés en maîtres ?

(Le Monde financier).

## SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON

La Société d'Économie politique de Lyon s'est réunie deux fois déjà : la première, pour entendre M. COMBANAIRE, ancien président de la Chambre de commerce française de Lima, de passage à Lyon, qui a présenté un aperçu de la situation économique des Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud ; la seconde, pour entendre M. CAMBEFORT, qui a traité de la percée du Saint-Gothard, dans les résultats qu'elle a produits et dans son avenir. Nous allons résumer la première de ces conférences.

Tout d'abord, M. FLOTARD, président, veut payer un juste

hommage à la mémoire de l'un des anciens membres de la Société, M. Paul Humblot, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, décédé au mois de juin dernier.

Lorsque la Société se constitua au mois de janvier 1866 M. Paul Humblot, alors dans tout l'éclat de sa carrière d'avocat, fut un des premiers adhérents. Les anciens membres peuvent se rappeler avec quelle distinction il prit part à la discussion sur les Sociétés coopératives qui inaugura nos travaux.

Plus tard ses fonctions dans la magistrature, puis enfin sa retraite et son éloignement motivé par l'état de sa santé ne lui permirent plus d'assister aux séances, mais il ne se désintéressa pas des travaux de la Société, ainsi que l'atteste sa correspondance avec un des membres du bureau. Il se préoccupait particulièrement des conditions de l'enseignement de l'Économie politique ; il a publié aussi dans la Revue des Institutions et du Droit, une étude importante sur le rôle de l'État dans l'ordre économique, question qui, on le sait, a été mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Pour tous ces motifs, la Société doit un hommage à la mémoire de M. Paul Humblot.

La parole est à M. Combanaire.

L'orateur croit à la fois à l'utilité et à la possibilité d'une confédération des Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud.

Les tribus qui couvraient jadis cet immense territoire, avaient des relations étroites et des besoins communs qui facilitèrent sans doute l'œuvre d'unification achevée au milieu du XI<sup>e</sup> siècle par Manco-Capac. Toutes ces peuplades formèrent, dès lors, un seul et même empire sous la protection des Fils du Soleil qui les gouvernèrent jusqu'à l'époque de la conquête, en 1532.

Sous la domination espagnole, cette union ne fut pas altérée, puisque tous les habitants des divers vice-royaumes reconnaissaient la souveraineté commune du roi d'Espagne. Et même, dans leur lutte contre le pouvoir peu paternel des agents de la métropole, on reconnaît l'existence d'une confédération tacite.

Comment cette union a-t-elle cessé ? Pourquoi ne s'est-elle point, au contraire, affirmée par la création d'une vaste confédération politique ?

Parce que les chefs, après avoir usé de leur valeur personnelle pour mener à bien la guerre de l'indépendance, firent tourner à leur profit le prestige dont ils étaient entourés et poussèrent à la séparation, puis à l'indépendance sur elles-mêmes, chacune des grandes agglomérations.

Ainsi se formèrent isolément, la République Argentine, le Chili, la Bolivie, le Pérou et la nouvelle Grenade composée de l'Équateur, de la Colombie et du Vénézuéla.

Malgré cette séparation la langue espagnole continue d'être parlée sans modifications sensibles du Nord au Sud dans toutes ces Républiques. Les constitutions y ont peu de différences, les mœurs et les coutumes y sont identiques, les coups de mains révolutionnaires y ont partout le même caractère, aussi bien le commencement que la fin ; en un mot leurs qualités et leurs défauts sont communs.

Le commerce s'y fait sur toutes les côtes dans les mêmes conditions et les extrémités de leurs territoires avancées dans le continent ne paraissent-ils pas converger tous vers ce fleuve immense, l'Amazone, qui, bien qu'au Nord et sur le territoire même de l'Empire du Brésil, paraît placé par la nature pour être dans l'avenir l'artère principale du centre Sud-Américain tout entier.

Arrosant, sur un parcours de plus de mille lieues, complètement de l'Ouest à l'Est toute la largeur de l'Amérique du Sud, l'Amazone est appelé à voir s'exploiter un jour tous ces territoires immenses aujourd'hui incultes malgré leurs richesses si abondantes, sous l'influence bienfaisante d'une confédération bien entendue des Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud.

Cette confédération ne serait donc point une nouveauté et ne ferait que rétablir un état de choses qui a existé. Quant aux avantages, ils ressortent évidemment de l'intérêt et des facilités qu'aurait la confédération à développer tant de richesses, encore improductives par suite de l'indolence qui résulte, pour chacune des Républiques, de son état d'isolement.

La guerre Pérou-Bolivo-Chilienne a suffisamment démontré, suivant l'orateur, que c'est le Chili qui est appelé à tenir le premier rang dans les Républiques espagnoles de l'Amérique du Sud. Les idées y sont pratiques, on y travaille ; le sol est riche en produits de l'agriculture et des mines, et la nation échappe plus facilement, par le climat plus tempéré du pays, aux exaltations et aux affaissements passagers si communs dans les autres Républiques.

Du Chili, donc, peut et doit venir la propagation de cette idée d'une confédération. Il saurait, inoculant dans les pays du centre et du nord sa constance au travail, par l'exemple du développement auquel il est parvenu, faire enfin fructifier pour le bien-être commun, dont il serait le premier à profiter encore, tant de richesses éparpillées, inexploitées dans le pays peut-être le plus favorisé par la nature, mais que l'éloignement et les difficultés des communications laissent incultes au grand détriment non seulement du Sud-Amérique, mais encore de l'Europe.

M. Combanaire termine en insistant vivement sur le rôle que peuvent avoir les Chambres de commerce, créées par les commerçants français dans les grandes villes des Républiques du sud de l'Amérique pour accroître le développement de nos relations commerciales.

C'est sur ces centres d'action et d'information que notre industrie française doit compter. Les ministres résidents à l'étranger ont des fonctions toutes politiques, et, quant aux consuls, ils sont en général très ignorants des questions commerciales.

Diverses questions, posées à l'orateur, l'amènent à parler de nos Compagnies maritimes françaises, qui ne vivent pas, malgré les subventions qu'elles reçoivent, tandis que les Compagnies anglaises gagnent de l'argent, même sans subvention. Puis il donne d'intéressants détails sur la nature des importations et des exportations, et sur la situation des diverses colonies européennes.

On exporte le riz, le sucre, les plantes médicinales, les métaux précieux, le vin ; en outre, au Chili, les céréales.

Dans l'Amérique du Sud, on vend de tout, mais la question est de vendre bon marché ; par exemple, les Allemands exportent des articles de flanelle très mauvaise, en très grande quantité, et nous qui en expédions de la bonne, mais d'un prix élevé, nous ne vendons pas. Pour la soierie, les Italiens font à la France une concurrence déplorable par le bon marché de leurs produits. La parfumerie se vend beaucoup, mais sous les

étiquettes françaises, car la protection des marques de fabrique n'existe pas dans l'Amérique du Sud.

Les colonies italiennes sont les plus nombreuses ; les françaises viennent au second rang. Le marché est, en réalité, aux mains des Anglais et des Allemands, qui s'occupent de banque et de grandes affaires ; les Français et les Italiens sont plutôt dans le moyen commerce. Les Italiens ont une propension pour les colonisations agricoles, la petite ferme ; les grandes haciendas sont aux mains des Anglais. Ce sont les Allemands qui sont les pionniers les plus avancés dans l'intérieur de l'Amérique.

Le commerce français ne périlite pas, mais il a une rude concurrence à soutenir contre les Anglais, les Allemands, les Italiens et les Suisses qui vendent à meilleur marché que nous. Il y a là un danger qu'il faut prévenir. Il faut s'attacher à livrer des produits courants et d'un prix peu élevé.

Le rôle de l'Amérique du Sud commence : l'Amérique du Nord est faite ; celle du Sud est à faire. Il ne faut pas laisser prendre notre place. Et précisément les moyens d'y arriver, soit par l'abaissement des droits de douans, soit par la répression de l'usurpation de nos marques de fabrique, consistent surtout dans la conclusion des traités pour lesquels les études préalables des Chambres de commerce françaises seraient d'une utilité considérable.

JEAN DE LYON.

## LE JAPON

(SUITE)

Voir le numéro du 4 novembre dernier

Pendant que, dans nos pays civilisés et chrétiens, on voit trop souvent les chefs d'industrie organiser leurs usines sans aucun souci du bien-être matériel et moral de leurs ouvriers, il est curieux et consolant de trouver aux antipodes un païen, ancien samouraï ou homme d'armes, organiser les deux établissements dont il est chargé d'après les meilleures pratiques signalées dans les ateliers modèles.

\*\*

J'ai également visité à Tokio l'Université. Le directeur et les professeurs sont indigènes et ont été formés soit en Europe, soit au Japon, par des Européens. L'Université comprend les lettres, les sciences, le droit et la médecine. Le nombre des étudiants est de 800 environ ; mais les cours préparatoires en comptent 1,500. L'hôpital a été installé par un professeur allemand d'après les dernières méthodes.

Il est situé dans un vaste parc ; chaque genre de maladie a sa maison séparée, et chaque degré de maladie sa chambre : il n'y a que quatre ou cinq lits par chambre ; ceux qui peuvent payer un yen par jour (5 francs) ont une chambre indépendante. Il y a des lits gratuits pour les pauvres. On a formé un hôpital à part pour la maladie du cake, sorte d'arthrite, qui fait gonfler les membres et rend tout mouvement impossible. L'esprit devient d'abord plus vigoureux, mais après trois mois, lorsque l'enflure a atteint le cou, le malade succombe ordinairement. Les Européens n'ont pas encore pu comprendre la nature de cette maladie spéciale au Japon. J'ai rencontré beaucoup de bonté et de délicatesse chez le peuple japonais. Le directeur d'une société de commerce pour laquelle j'avais reçu des lettres de recommandation a voulu me faire accompagner à ses frais par un interprète dans la plus belle des excursions du Japon, celle de Nikko, à trente lieues de Tokio. Cette excursion dura huit jours ; en allant, nous servîmes des djinrikiska, petite voiture à bras tirée par deux hommes, qui firent pour nous jusqu'à 19 lieues par jour. Au retour, je louai un char à bancs ; le jeune *belto*, qui, comme en Egypte, cours au devant des chevaux, venait par intervalle se reposer un instant auprès de moi, mais auparavant, pour me faire honneur, il changeait ses vieux vêtements contre un vêtement neuf, et reprenait les siens lorsqu'il recommençait sa course.

\*\*

Durant la même excursion, une famille japonaise, parente de mon guide, prit place à la même *ucijaja*, ou hôtel indigène, et dina dans la même pièce que moi. Je lui fis part de quelques provisions européennes que j'avais dans mon sac, et, au grand étonnement des hommes, je commençai par en offrir aux dames. Celles-ci ne furent point insensibles à cette attention : l'une d'elles, M<sup>me</sup> Koyasu, femme du directeur d'une banque, me fit demander, quelques jours après, à Tokio, à la légation d'Italie, et, après m'avoir fait visiter sa maison et son jardin, me conduisit au cercle des nobles pour m'offrir le thé avec accompagnement de musique et de la grande danse indigène exécutée par des jeunes filles de la noblesse.

\*\*

Plusieurs directeurs de sociétés commerciales m'offrirent un dîner de gala. Nous causions, les jambes croisées sur le plancher, lorsque quatre jeunes filles de quatorze ans, richement vêtues, s'avancèrent, nous saluèrent profondément, et exécutèrent une danse, pendant que quatre autres jeunes filles de 20 à 25 ans jouent de divers instruments ; puis elles nous servent le riz et le poisson dans des bols laqués ; après chaque service, les danses recommencent. Mes hôtes me demandent ce que je pense de leur fête ; je réponds qu'elle est gracieuse, mais j'ajoute que, s'ils aspirent à devenir un grand peuple à la tête de la civilisation dans l'extrême Orient, ils doivent s'occuper de choses plus sérieuses. Ils me répondent qu'en leur qualité de nobles ou anciens samouraïs, ils ont l'esprit cultivé, qu'ils ont traduit en japonais les ouvrages d'Auguste Comte, et lisent en anglais Voltaire et J.-J. Rousseau. Je leur dis qu'ils ont sans doute fait connaissance avec des hommes de talent, mais je les prévins de se tenir en garde contre ces auteurs, car, au milieu de quelques vérités, ils ont bien des erreurs dont notre pays souffre encore.

(A suivre).

## A TRAVERS LA FRANCE

NOTES ET IMPRESSIONS DE M. JOSSE

Voyageur Lyonnais.

### Honfleur

Au beffroi de la tour qui commande la passe, J'entends sonner minuit. Tout dort dans la cité. La vieille église est close et profile sa masse Sous le ciel argenté.

De l'armature en bois, svelte, nerveuse et fine, Les « huchiers » ont sculpté pilier, frise et riaceau, Et brodé les deux neufs de Sainte-Catherine De leur léger ciseau.

Mais à qui veut rêver, à cette heure avancée,  
La jeteur offre encore un champ délicieux,  
Et le veilleur y peut promener sa pensée  
A la face des cieux.

L'air frais de l'océan dilatait ma poitrine ;  
A mon pas répondait le pas lourd des douaniers ;  
Disant comme des mots d'une langue divine,  
L'eau chantait sous mes pieds.

Et l'étoile épanchait sa lueur caressante,  
Et, du port endormi s'éloignant par degrés,  
Les flots laissaient leur trace humide et décroissante  
Sur les galets nacrés ;

Et, du ciel à la mer, ces deux beautés rivales,  
Mes yeux allaient. Enfin, l'espace captivant  
Mes regards éniivrés des clartés sidérales,  
Je murmurais au vent :

Par une belle nuit, ton œuvre te révèle,  
Dieu qui parais le ciel et le vêtis d'azur,  
Dont la main fait germer, dans ce champ vaste et pur,  
Ces lumineuses fleurs, moisson toujours nouvelle !

Ces diamants, dit-on, sont des soleils de feu,  
Chacun de ces clous d'or est un monde splendide :  
Tel qu'ils le voient, seigneur, en leur âme candide,  
Le poète et l'enfant admirant ton ciel bleu.

Point n'est besoin pour eux des yeux de la science !  
Respectant le secret de ton immensité,  
Ils contemplant ce dôme au-dessus d'eux jeté,  
Sous lequel notre globe infime se balance.

Pour eux, simples d'esprits, ces mondes enchanteurs  
S'éclairaient d'un reflet de ta face éternelle,  
Plus vastes que la mer, plus purs et plus bleus qu'elle,  
D'étoiles parsemés comme un gazon de fleurs !

**Rouen**

S'il est une ville qui fasse contraste avec sa voisine et rivale, c'est bien Rouen vu après le Havre. Ici, on est tenté de dire que tout est vieux et que l'habitant est fier de tout ce qui est vieux — fierté bien légitime d'ailleurs.

De toutes les races qui se sont fixées sur le sol gaulois, la race normande est celle qui s'est le moins fondue et qui a le mieux conservé son caractère original. Placée aux portes de Paris, en commerce journalier avec la capitale, la Normandie est restée des plus réfractaires à ce qu'on appelle « le progrès moderne ». Ainsi, c'est seulement en 1879, que Rouen a été doté de ces utiles « stations » à eau courante, hospitalières aux gens que leurs affaires appellent au dehors, et qui seules peuvent sauver les monuments de souillures regrettables.

Du passé, Rouen a gardé de quoi alimenter la curiosité du visiteur pendant plusieurs jours. La cathédrale d'abord dont la façade à jour est revêtue de ces broderies de pierre qui semblent une production spéciale de la terre normande — comme le point d'Alençon.

A l'intérieur, splendide vitraux, joli escalier à cage dentelée par lequel les enfants de chœur descendent de leur vestiaire à l'église, et dans la chapelle de la Vierge, au fond de l'abside, tombeaux des deux cardinaux d'Amboise et du

comte de Brézé, le mari de Diane de Poitiers. La veuve s'est fait représenter là, en voile de deuil et toute éplorée : ce qui n'est point inadmissible. Ayant mordu jusqu'à satiété au fruit défendu, ayant bu toutes les hontes d'un double concubinage royal, elle a dû, aux lendemains de ses ivresses, se prendre à regretter l'humble dédaigné par elle et l'homme qui lui en avait offert la calme et sereine loyauté.

Voici Saint-Ouen — le rouennais prononce *Ouin* — splendide basilique dont la correcte beauté me laisse toujours froid. Combien j'aime mieux sa voisine, la petite église Saint-Maclou ! Les portes sont de Jean Goujon, et l'intérieur de la tour, posé sur le transept et garnie de vitraux, se voit en entier du chœur qu'elle couronne d'une baie lumineuse et profonde. C'est à Saint-Maclou qu'est inhumé Richard Cœur-de-Lion.

Voici l'ancien Parlement, aujourd'hui Palais-de-Justice, sans rival en France, tant pour l'importance que pour la valeur artistique. Ses fenêtres du second étage, en saillie sur la toiture d'ardoises, sont barbelées d'aiguilles et encadrées d'arcs-boutants fleuris et brodés ; partout, du bas en haut, sur la façade, dans les escaliers, dans les couloirs, dans les salles, les rinceaux, les nervures, les feuillages, les mascarons se meuvent, vivent et parlent.

Car c'est le propre des œuvres du moyen-âge de parler et de faire penser, et l'on y peut passer des heures et des journées sans que l'esprit manque une minute d'aliment. Si, comme nombre de choses le prouvent, l'homme fait à son image, nos aïeux pensaient plus haut et faisaient plus large que nous. J'accorde toutefois que, dans l'histoire des sociétés comme dans la mémoire des hommes qui ne sont plus, les points mesquins et contestables s'effacent avec le temps, et que finalement il n'en subsiste que les beaux côtés, toujours plus brillants et plus admirables à mesure que les années s'écoulent.

Le Palais-de Justice a sa magnifique salle dont le plafond est unique en son genre : les charpentes qui le composent sont assemblées de façon à former des caissons bizarres et des clefs pendantes, qu'aucune description ne peut traduire et dont aucune photographie n'a pu encore donner l'image.

Il faut citer Saint-Romain et Saint-Vincent, la Grosse-Horloge, le musée de céramique où se voit un des légendaires violons de faïence, le musée de peinture où le Lyonnais retrouve, en trois petits panneaux, la partie inférieure de l'Ascension du Pérugin ; l'Adoration des Bergers ; le Baptême de Jésus et la Résurrection.

Enfin, il reste la Tour de Jeanne d'Arc et la place de la Pucelle, autrefois le Vieux-Marché, où fut dressé le bûcher de l'héroïne. Le pèlerin aimerait à s'y recueillir, mais il s'y trouve une station de fiacres, et la statue allégorique, élevée au siècle dernier pour marquer ce saint emplacement, est conçue d'une façon ridicule : une femme tenant, d'une main, une épée comme un cavalier en faction tient son sabre, la pointe en bas, et l'autre main dans la posture qu'aurait une nourrice portant un nourrisson.

L'église voisine, dans laquelle un soldat alla, sur la demande de Jeanne, lui chercher un crucifix, après avoir servi de remise à voitures, vient d'être démolie à la suite d'un incendie. Force est donc au visiteur d'errer en se recueillant et de soulager son cœur en semant ses pensées le long des rues.

Un voyageur pieux ne passera pas à Rouen sans aller prier à Notre-Dame-de-Bon-Secours. C'est une chapelle néo-gothique qui s'élève sur une hauteur dominant la Seine, mais elle ne tient point ici la place que tiennent ailleurs Fourvières et Notre-Dame-de-la-Garde. On ne peut, en effet, « avoir vu » Lyon ou Marseille, si l'on a pas visité le sanctuaire dont chacune de ces deux cités a fait son Palladium.

Rouen est une des villes où le marchand « étale » beaucoup ; c'est d'ailleurs une ville sérieuse. Celui qui en douterait n'a qu'à remarquer quelle prodigieuse quantité de jarretières de peau l'on voit dans les montres des gantiers et des merciers. Peu de ces mignonnes jarretières roses, bleues, multicolores, qui font penser aux rubans d'Estelle et de Némorin ! Ici la peau et l'élastique de métal traditionnels, rien que la peau et l'élastique.

Ces remarques, dont il ne faut exagérer la portée, mais qui ont leur valeur, suffisent souvent pour juger une population. Ainsi je me souviens avoir entendu dire par une dame étrangère qui parlait de Lyon : « C'est le seul pays où j'aie vu les enfants jouer avec des poupées à têtes de bois et des pelles de fer. »

A l'hôtel, la table est égayée par la présence de plusieurs dames. Celle-ci, en face de moi, placée à côté d'un officier, doit être une bordelaise... Je ne me suis pas trompé : elle n'aime pas la « sauce blanche ». Celle-là est jolie comme une chromo-lithographie fraîchement tirée à six couleurs : elle a du rose, du blanc, du brun, du noir, du rouge et du bleu ; un mari ne devrait jamais permettre à sa femme de s'accommoder ainsi.

Enfin, sur la même rangée que moi, deux toutes jeunes Anglaises, avec leur frère ; je ne les vois qu'imparfaitement, mais elles me paraissent fort bien.

Après dîner, je vais au salon attendre le facteur de la poste qui apporte, vers sept heures, le courrier de Lyon mis la veille, après départ. Mes deux Anglaises y sont, et, sous prétexte de faire jouer les enfants du maître d'hôtel, s'amuse comme des écolières qu'elles sont encore, sans nul souci du cant britannique. Je m'aperçois bientôt que la plus jeune, quoique Anglaise est grande de taille, a un pied charmant, et que l'aînée louche légèrement. Aussi, à tout propos, l'une relève le devant de sa robe, tandis que l'autre tient constamment abaissées ses paupières aux longs cils châtain.

Et c'est fort bien à toutes deux ! car, d'être belle, c'est presque un devoir pour une femme, Mesdemoiselles, et l'oiseau qui lisse son plumage obéit à la loi du Créateur.

*L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite du feuilleton LES COUTEAUX D'OR.*

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

**MAISON F. JANIN**  
8, Rue Lafont, LYON

Musique Française et Étrangère, Classique et Moderne

GRAND ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE  
A des conditions très avantageuses

**CHOIX VARIÉ DE PIANOS**  
DES MEILLEURS FACTEURS DE PARIS

**HARMONIUMS**

POUR ÉGLISES ET SALONS

VENTE & LOCATION A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS

**Sage-Femme**

Maison d'accouchement tenue par M<sup>lle</sup> Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

**TIMBRE CAOUTCHOUC**  
ANCIENNE MAISON LEPÈVRE  
Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

**C. THIVOLLET**  
SUCCESSION  
LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

**Au Bon Marché**  
94, COURS LAFAYETTE, 94

Grand Assortiment de Jouets d'Enfants, Poupées, Jeux, Bibelots, Sacs pour Dames et Paniers Fantaisie, Articles de Ménage et de Parfumerie.

OBJETS D'ÉTRENNES DE TOUTE PROVENANCE

Prix exceptionnel de bon marché

**AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS**

LIPMANN FRÈRES

LYON. — 28, rue Centrale et 4, rue Grenette. — LYON

GROS ET DÉTAIL

**CONFECTIONS POUR DAMES**

Châles, Soieries, Lainages, Draperie, Rouennerie

ARTICLES POUR DEUIL ET FOURRURE

La Maison n'a pas de Succursale à Lyon

Etude de M<sup>e</sup> E. REVERDY, avoué à Lyon, r. de l'Hôtel-de-Ville, 32.

**DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS**

Suivant exploit de Berthet, huissier à Lyon, en date du 23 Novembre 1882, enregistré, la Dame Angèle-Adèle-Désirée Moureaux, épouse de Gustave Barret, négociant, avec lequel elle demeure à Lyon, cours Morand, 18, a formé contre son mari, ledit sieur Barret, une demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

M<sup>e</sup> E. REVERDY, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, a été constitué par la demanderesse et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait  
E. REVERDY, avoué.

**DOCKS ET ENTREPOTS**

De Chalon-sur-Saône  
F. MARCAUD, Directeur  
Avances sur Marchandises. Si les clients le désirent, on se chargera de la vente des marchandises mises en dépôt.

**CAPITAUX** à placer sur hypothèques et titres. S'adresser à M. Brunet, 36, rue Ferrandière.

VARSOVIE (Pologne)

**BRONISLAW Mayzel**

AVOCAT  
à Varsovie, rue Marszalkowska, 56

**AVIS AUX CULTIVATEURS**

Sel de morue, 28 francs les mille kilos. Sel de morue dénaturé à la chaux, 28 fr. les mille kilos, chez MARTIN-DUVAL, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**VINS DE BOURGOGNE**

J'expédie mes vins rouges et blancs premiers crus, en feuilletes de 136 litres au prix de 70 fr. la feuillette net à 60 jours, au comptant, escompte 3 %. S'adresser à M. Albert DUPRÉ, propriétaire, à Trancy, près Coulanges-la-Vineuse (Yonne).

**LEÇONS**

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés.

26, rue Grenette, 26

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable non

**JE** guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de l'Urethre, de l'Estomac et des Vessies urinaires les plus rebelles (de midi à 6 heures). DUMONT, médecin-spécialiste, r. Rochechouart, 81 Paris. — Trait. par correspondance.

**CIRES A CHAMPAGNE**

Pour cacheter les grands vins GOURNONS SPÉCIAUX POUR LIQUORISTES  
Mèches souffrées  
Maison fondée en 1871  
**USINE A VAPEUR**  
G. TIXIER  
rue Neuve de la Villardière. LYON.

**ARMES DE CHASSE ET DE TIR**

**FABRIQUE ET RÉPARATION**

FOURNITURE ET ÉCHANGE  
Canon Choke-Bored à longue portée  
J. MULLER, 20, rue d'Algérie. LYON.

**Le D<sup>r</sup> CHOFFÉ**

offre gratuitement nos lecteurs son *Traité de médecine pratique* (2<sup>e</sup> édition). Il y expose sa Méthode consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux pour la guérison de toutes les Maladies chroniques (hémorrhoides, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau, etc.) Ecrire quai St-Michel, 27, PARIS.

**PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT**

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

**FAVIER SIMON**

ROCAILLEUR  
Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comice agricole  
56, Rue de Trion, au 2<sup>e</sup> (Lyon-St-Just).

**EN VENTE**  
A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER  
14, Rue Confort, à Lyon  
Et à ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble

**BILLETS DE LOTERIE**  
DU  
**PALAIS DES BEAUX-ARTS**  
**VILLE DE LILLE**  
5 000,000 de BILLETS. — 600,000 fr. de Lots

**GROS LOT: 200,000 Fr.**

Un Lot de . . . . . 100,000 fr. || Cinq Lots de . . . . . 10,000 fr.  
Deux Lots de . . . . . 50,000 fr. || Vingt-cinq Lots de . . . . . 1,000 fr.  
Quatre Lots de . . . . . 25,000 fr. || Cinquante Lots de . . . . . 500 fr.

**PRIX DU BILLET : 1 FR.**

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 45 c. jusqu'à 3 billets ; 30 cent. de 3 à 10 ; 45 cent. de 10 à 15 60 cent. de 15 20.

**MACHINES A COUDRE**  
La C<sup>ie</sup> WHEELER & WILSON  
DE NEW-YORK

A l'honneur d'informer le public que le seul dépôt de ses Machines à coudre pour Lyon et la région est rue de la République, 67, Lyon. Seule Maison qui ait toujours obtenu les plus hautes récompenses dans toutes les Expositions, notamment à Paris, en 1878, le SEUL GRAND PRIX sur 80 concurrents.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCIEN**

**ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE**